

1 2 3 PITCHEZ

Règlement général

Vous avez moins de 26 ans et l'envie de vous lancer dans l'aventure d'un film de fiction ?

Participez au dispositif **1 2 3 PITCHEZ**
pour bénéficier d'une aide à l'écriture et au développement
et des conseils d'un producteur !

Ouverture des inscriptions le 23 mars 2026 : www.recif.nc

Ateliers de préparation le 8 et le 29 octobre 2026 à 17h30 à la FOL – Kari Veo

Clôture des inscriptions et dépôt des éléments : au plus tard le 26 octobre 2026

Confirmation de participation : au plus tard le 28 octobre 2026

Participation : le 31 octobre à 13h45 au Centre Culturel Tjibaou (case Eman)

Le lieu sera confirmé ultérieurement.

Renseignements : tournages@province-sud.nc

1 2 3 PITCHEZ est un dispositif d'aide à l'écriture et au développement soutenu par les partenaires du festival RECIF, afin d'encourager les jeunes auteurs-réalisateurs de films de fiction calédoniens.

Peuvent participer au dispositif : les auteurs-réalisateurs âgés de moins de 26 ans à la date du concours (soit le 31 octobre 2026) et résidant en Nouvelle-Calédonie. Leur projet doit être un court-métrage de fiction, en images réelles ou animées. Les projets amateurs sont bienvenus.

Chaque participant dispose de 7 mn pour présenter son projet à l'oral devant un jury, en présence du public.

- **Conditions d'inscription :**

Les inscriptions sont ouvertes **du 23 mars au 26 octobre 2026**.

Les participants doivent réaliser les inscriptions en ligne sur www.recif.nc et joindre une note d'intention présentant leur projet.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Ne sont pas acceptés les projets déjà accompagnés par un producteur, ni les projets déjà présentés dans le cadre de la précédente édition du festival.

Un projet de pilote d'une série de fiction peut être accepté, s'il est toutefois rédigé comme un court-métrage de fiction à part entière.

Participation : le 31 octobre à 13h45 au Centre Culturel Tjibaou (case Eman)

Le lieu sera confirmé ultérieurement, au plus tard le 28 octobre 2026.

La participation en visio-conférence n'est pas acceptée pour les participants habitant à Nouméa et dans le Grand Nouméa. Elle peut être acceptée dans certaines conditions pour les habitants des autres communes et doit faire l'objet d'un entretien préalable avec le festival. En cas de problème technique lié à la connexion internet, le festival RECIF ne pourrait être tenu pour responsable de l'annulation de la participation.

Le porteur de projet peut être accompagné lors de la présentation orale. Le temps imparti sera de 7 mn maximum quel que soit le nombre de représentants par projet. Il est conseillé de ne pas être plus de trois.

Différents aspects du projet peuvent être abordés oralement : le sujet, son intérêt, les spécificités du projet ou de la mise en scène, le casting envisagé, l'équipe technique, les décors, les moyens disponibles.

Le tournage doit être envisagé en Nouvelle-Calédonie et le porteur de projet doit être résident en Nouvelle-Calédonie.

Des photos, des objets, des éléments sonores peuvent être utilisés durant la présentation (l'équipe doit être autonome concernant la diffusion d'éléments sonores). La présentation ne permet pas de diffusion audiovisuelle.

La durée estimée du film ne doit pas dépasser 15 mn.

- **Le jury**

Le jury sera composé de trois professionnels de l'audiovisuel et/ou représentants du secteur de la culture. Peuvent également faire partie du jury des partenaires du festival.

Le jury est autorisé à questionner le ou les participants une fois la présentation terminée.

Le jury s'appuiera sur les éléments présentés oralement et se réunira pour délibérer à huis clos.

A l'issue de la délibération, un producteur, participant au jury ou préalablement désigné par le festival, accompagnera la phase de développement du projet, comme défini ci-après.

- **L'aide à l'écriture et au développement**

Lors de la cérémonie de clôture, qui devrait se dérouler le samedi 7 novembre 2026, un montant de **125 000 f cfp** sera attribué au lauréat.

Cette somme doit être utilisée dans le cadre du projet primé, que ce soit pour des frais liés à la phase de développement (écriture, repérage, casting...) ou le cas échéant pour la phase de tournage (frais de déplacement, régie, technique, achat de matériel...).

Le festival prendra en charge la rémunération du **producteur** ayant accepté d'accompagner le développement du projet.

Le lauréat, chargé de l'écriture et du développement de son projet, s'engage à accepter **5 séances de travail avec le producteur**.

Il appartient au producteur de s'engager ou non au-delà de la phase de développement et du nombre de séances pré-défini, selon les affinités créées autour du projet.

Il appartient au lauréat d'être convaincant et/ou de rechercher des partenaires financiers dans le cas où leur collaboration ne dépasserait pas le cadre du présent dispositif.

En cas de réalisation, les droits d'auteurs liés à l'utilisation de la musique seront respectés.
Pour tout renseignement : www.sacenc.nc

Une fois le film réalisé, le lauréat s'engage à présenter son film dans le cadre de la prochaine édition du festival RECIF.

Il apposera la mention suivante dans le générique de fin : « **Ce film a bénéficié du soutien du festival RECIF et de celui de ses partenaires, dans le cadre du dispositif 1 2 3 PITCHÉZ** ».

Le film est susceptible d'être archivé par le festival RECIF et par le Bureau d'accueil de tournages de la province Sud (les réalisateurs étant toujours sollicités en cas d'utilisation).

- **Engagement du festival**

Le festival RECIF s'engage à inviter chaque porteur de projet lors de la soirée de remise des prix.

- **En cas d'annulation**

Le festival RECIF se réserve le droit d'annuler, de différer le dispositif 1 2 3 PITCHÉZ et/ou le festival en cas de force majeure. Les participants inscrits en seraient informés. Aucune demande de dédommagement ne pourra être sollicitée à ce titre.